

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00308

Numéro SIREN : 750 012 676

Nom ou dénomination : A-B LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013047

Designation de l'entreprise <u>AB LOISIRS</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>16 Place du 11 Novembre 42160 BONSON</u>																								
SIRET <table><tr><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>												7	5	0	0	1	2	6	7	6	0	0	2	9
7	5	0	0	1	2	6	7	6	0	0	2	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										31/12/2021														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028	131 868	030	62 928				68 941														
	Immobilitisations financières * (1)		040	5 300	042					5 300														
	Total I (5)		044	137 168	048	62 928				74 241														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	304 856	052					304 856														
		Marchandises *	060	80 351	062					80 351														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	103 104	070	130				102 974														
		Autres * (3)	072	56 027	074					56 027														
	Valeurs mobilières de placement		080	200	082					200														
	Disponibilités		084	81 033	086					81 033														
	Charges constatées d'avance *		092	328	094					328														
	Total II		096	625 899	098	130				625 769														
	Total général (I + II)		110	763 067	112	63 058				700 009														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	18 000													
	Écarts de réévaluation									124														
	Réserve légale									126	1 800													
	Réserves réglementées *									130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *									131		132												
	Report à nouveau									134	47 031													
	Résultat de l'exercice									136	22 527													
	Provisions réglementées									140														
Total I									142	89 358														
Provisions pour risques et charges									Total II	154	49 883													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	89 389													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	234 584													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :									169	41	172												
	Produits constatés d'avance									174														
	Total III									176	560 769													
Total général (I + II + III)									180	700 009														
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	32 055																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

AB LOISIRS

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (Article 402, septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB LOISIRS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		100					
	Autres	110		112		111		110					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		120					
	Constructions	130	68 916	132	1 760	131		130	70 675				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140	6 360	142	6 264	141		140	12 625				
	Installations générales, agencements divers	150	15 294	152	10 546	151		150	25 840				
	Matériel de transport	160	10 005	162	5 212	161	3 905	160	11 312				
	Autres immobilisations corporelles	170	6 043	172	5 373	171		170	11 417				
Immobilisations financières		180	2 400	182	2 900	181		180	5 300				
TOTAL		190	109 018	192	32 055	191	3 905	190	137 168				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		501		500			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		510			
	Constructions	520	34 526	522	8 168	521		520	42 694		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 052	532	1 781	531		530	2 833		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 644	542	3 835	541	197	540	8 281		
	Matériel de transport	550	2 352	552	2 020	551	2 041	550	2 331		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 173	562	1 616	561		560	6 789		
TOTAL		570	47 747	572	17 419	571	2 238	570	62 928		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	PLATEAU MR SAL										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1	3 905	2 041	1 863		(1 863)			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	3 905	580	2 041	582	1 863	581	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590	583	
TOTAL		596	(1 863)	585		597		599

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 512 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB LOISIRS										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622	49 883	624		626	49 883		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	16 378	652	130	654	16 378	656	130		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	16 378	682	50 013	684	16 378	686	50 013		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-H-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380		2 204							
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		371		310 819							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		194 098							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

7 5 0 0 1 2 6 7 6

Dénomination de l'entreprise

AB LOISIRS

Adresse (voie)

16 Place du 11 Novembre

Code postal

42160

Ville

BONSON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENCI Prénom(s) Serge
 Nom marital % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 60
 Naissance: Date 22/01/1954 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 38 Voie ROUTE DE LA MEARIE
 Code Postal 42170 Commune SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Pays

Titre (2) MME Nom patronymique BENCI Prénom(s) Annick
 Nom marital % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 40
 Naissance: Date 21/07/1953 N° Département Commune TROYS Pays
 Adresse : N° 38 Voie ROUTE DE LA MEARIE
 Code Postal 42170 Commune SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2021

SIREN

7 5 0 0 1 2 6 7 6

Dénomination de l'entreprise

AB LOISIRS

Adresse (voie)

16 Place du 11 Novembre

Code postal

42160

Ville

BONSON

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise AB LOISIRS

du

Adresse 16 Place du 11 Novembre 42160 BONSON

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	BOURGUIGNON Laura Responsable adm.finan.comm et RH				40 B Route de la Mearie 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT			
2	MADELRIEUX David Ouv. soudeur et fabr.struct. et abris alum.				63 Chemin de l'Ancienne Fontaine 42450 SURY LE COMTAL			
3	VALENTIN Sylvain Employé				21 Avenue de Firminy 43110 AUREC SUR LOIRE			
4	FOURMAUX-DESPICHT Dylan Tchn.bur.d'étides, gestion de prod. et aide à la vente				42450 SURY LE COMTAL			
5	BENCI Serge Assistant adm. et commercial				38 Route de la Méarie 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	42 420	188		42 608				42 608
2	31 971			31 971				31 971
3	26 705	1 438		28 143				28 143
4	25 607	19		25 626				25 626
5	23 410			23 410				23 410
6								
7								
8								
9								
10								
**	150 113	1 645		151 758				151 758

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		999
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 811
Total		4 810

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) 10	156 568	- de l'exercice . 2021 . . . 10	47 005
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À <u>BONSON</u> , le <u>10/05/2022</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AB COISIRS 16 Place du 11 Novembre 42160 BONSON			
SIRET	7 5 0 0 1 2 6 7 6 0 0 0 2 9	Méi	secretariat@abris-de-france.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Fabrication de structures métalliques et de parties de structures

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 835	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F DÉSIGNATION DE L'ENTITÉ DÉPOSITAIRE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du comptable	
CALENDINI AGNES 48 BD SICARD STE ANNE 13008 MARSEILLE Tél: 04-91-61-46-10		certificat comptable à l'origine la Gerante Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e
		f
		g
		h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Serge BENCI	60	2021	19 786					
38 ROUTE DE LA MEARIE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT								
Annick BENCI Gérant	40	2021	38 800					
38 ROUTE DE LA MEARIE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT								

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 18 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A-B LOISIRS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social : 16 place du 11 novembre
42160 BONSON
Siren 750.012.676 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 juin, à 20 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Annick BENCI, associée gérante.

Sont présents :

- Mme Annick BENCI propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
 - M. Serge BENCI, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;
- Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

La Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et l'accusé de remise en main propre,
- le rapport de gestion de la gérance,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Les rémunérations allouées à la gérance, au titre de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2021,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 22.527 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 22.527 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau pour 22.527 euros.

Solde du report à nouveau, soit 69.558 €

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles à l'abattement se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2018	Néant	
2019	Néant	
2020	Néant	
2021	Néant	

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, déclare les approuver successivement,

Etant précisé que chaque convention a fait l'objet d'un vote séparé auquel n'a pas pris part l'associé intéressé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la gérance, fixe la rémunération de la gérance, au titre de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2021, à 38.800 euros.

L'assemblée générale approuve également le fait que la société ait pris en charge, les cotisations obligatoires et facultatives pour 2.204 euros.

Par ailleurs, la gérante continuera à pouvoir prétendre au remboursement de ses frais de représentation, de déplacement et d'indemnités kilométriques, engagés dans l'intérêt de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, par tous les associés.

La gérance et associée,
Mme Annick BENCI

L'associé
M. Serge BENCI

*Certifié conforme à l'original
la gérance*

